

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1010<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 26 février 2008,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont, la vice-rectrice—International et relations institutionnelles, Mme Martha Crago; les doyens, Mme Louise Béliveau, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni De Paoli, M. Jean Duhaime, M. Michel D. Laurier, M. Jacques Boucher; la représentante du directeur de l'École HEC-Montréal, Mme Ruth Dupré; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Michèle Brochu, M. André Ferron; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Micheline Cambron, M. Jean-Pierre Côté, Mme Hélène David, Mme Nicole Dubreuil, M. Jacques Gresset, M. Raymond Lalande, Mme Sylvie Normandeau; un étudiant, M. Éric Peters; un chargé de cours; M. Najib Lairini; un observateur, M. Pierre Chenard.

INVITÉES : Mme Johanne Goudreau, vice-doyenne, et Mme Francine Gratton, vice-doyenne, Faculté des sciences infirmières, pour les délibérations CE-1010-5.1 et CE-1010-6.1

ABSENTS : le recteur, M. Luc Vinet; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet, le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton, le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Guy Berthiaume; le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; les doyens, Mme Francine Girard, M. René Durocher, M. Claude Lamarche, M. Pierre Moreau, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; un membre nommé par l'Assemblée universitaire, M. Stéphane Vachon; des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. François Prince, M. Robert Prud'homme; des étudiants, M. Maxime Desmarais-Tremblay, M. Robert Martin, M. Vincent Ranger; des observateurs, Mme Christine Colin, Mme Rachel Houle, Mme Louise Hélène Richard.

PRÉSIDENT : M. Jacques Frémont

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier, secrétaire générale

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

---

CE-1010-1

ORDRE DU JOUR

CE-1010-1

En raison de la disponibilité des représentantes de la Faculté des sciences infirmières ainsi que de celle du vice-doyen de la Faculté de médecine, les points 5.1 et 6.1 seront présentés en premier lieu, et immédiatement suivis des points 6.2 à 6.5. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1009<sup>e</sup> séance tenue le 29 janvier 2008
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
  - 5.1 Faculté des sciences infirmières
    - 5.1.1- Modification au module «Soins d'urgence»
    - 5.1.2- Création de trois programmes de Mineure en sciences infirmières :  
« Profession et santé »; « Pratique infirmière 1 »; « Pratique infirmière 2 »
  - 5.2 Faculté des arts et des sciences  
École de criminologie
    - Création d'un programme de Certificat en sécurité intérieure
  - 5.3 Faculté des arts et des sciences  
Département d'informatique et de recherche opérationnelle  
Modifications au programme de Certificat en informatique appliquée, au Module en programmation, au Module en multimédia, et au répertoire de cours IFT
6. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
  - 6.1 Faculté des sciences infirmières
    - Création d'un microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (Leadership et gestion des services infirmiers)
  - 6.2 Faculté de médecine
    - Création de l'option « Musculo-squelettique » au programme de M.Sc. (sciences biomédicales)

- 6.3 Faculté de médecine  
Département de pédiatrie
  - Création d'un programme de D.E.S. « Immunologie clinique et allergie chez l'enfant »
- 6.4 Faculté de médecine  
Département de médecine
  - Création d'un programme de D.E.S. « Immunologie clinique et allergie chez l'adulte »
- 6.5 Faculté de médecine  
Département de pédiatrie
  - Création d'un programme de D.E.S. « Pédiatrie du développement »
- 6.6 Faculté de théologie et de sciences des religions
  - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.A. (sciences des religions)
- 7. Affaires diverses
- 8. Prochaine séance
- 9. Clôture de la séance

CE-1010-2            ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1009<sup>e</sup> SÉANCE            CE-1010-2

L'adoption du procès-verbal de la 1009<sup>e</sup> séance est reportée à la prochaine séance.

CE-1010-3            AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL            CE-1010-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant. La secrétaire générale fait la présentation.

CE-1010-4            INFORMATION ET QUESTIONS            CE-1010-4

CE-1010-4.1        Écoles d'été            CE-1010-4.1

Mme Michèle Brochu s'informe si les modalités faisant que certaines activités offertes par des écoles d'été sont dispensées de manière intensive au cours du trimestre d'été doivent être entérinées par la Commission des études.

Le président explique que, d'une part, la modalité voulant que des activités soient offertes de manière intensive au trimestre d'été n'a pas à être traitée à la Commission des études. D'autre part, il mentionne que des cours sont offerts de manière intensive au trimestre d'été en lien avec une nouvelle modalité établie par la Faculté des arts et des sciences–FAS pour certains programmes de Baccalauréat. Sur cette question, le président donne la parole à la vice-doyenne de la FAS.

La vice-doyenne explique que certains Départements de la FAS ont demandé que des cours intensifs soient offerts au trimestre d'été dans certaines disciplines, en lien avec la modalité appliquée pour quatre programmes de Baccalauréat pouvant être suivis selon un cheminement intensif de deux ans. Le fait d'offrir des cours dans ces disciplines au trimestre d'été permet aux étudiants de poursuivre leur programme sur six trimestres consécutifs. La modalité appliquée ne constitue pas un programme accéléré, mais relève d'un aménagement différent de l'offre de cours.

En réponse à des questions sur le cheminement intensif dans le cadre d'un programme de Baccalauréat, la vice-doyenne apporte des précisions sur le maintien de l'offre de cours aux trimestres d'automne et d'hiver, sur la prise en compte du nombre d'inscriptions dans la décision d'ouvrir un cours au trimestre d'été, et sur le fait que cette modalité n'entraîne pas d'impact sur la facturation, puisque celle-ci est établie selon le nombre de crédits suivis.

Le président signale les avantages présentés par la formule proposée par la FAS. La Commission félicite la Faculté pour cette initiative.

CE-1010-4.2      Équipe de direction de l'Université      CE-1010-4.2

Le président signale le départ prochain de la vice-rectrice– International et relations institutionnelles, Mme Martha Crago, qui a été nommée vice-présidente à la recherche à l'Université Dalhousie, à compter du 15 juin. Le président félicite Mme Crago, et la remercie pour sa participation aux travaux de la Commission au cours de son mandat à l'Université.

CE-1010-4.3      Résultats des admissions et inscriptions      CE-1010-4.3

Le registraire présente des données récentes relativement aux processus d'admission et d'inscription. Il mentionne que les résultats récents se situent à un niveau correspondant aux résultats présentés lors de la dernière séance de la Commission. Le rythme d'entrée des demandes d'admission au premier cycle apparaît positif.

CE-1010-5      RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE      CE-1010-5

La vice-rectrice adjointe aux études présente l'ensemble des projets inscrits aux points 5.1 à 5.3.

La Commission reçoit Mme Johanne Goudreau, vice-doyenne de la Faculté des sciences infirmières, pour la présentation des projets inscrits au point 5.1.

La vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences présente les projets inscrits aux points 5.2 et 5.3.

CE-1010-5.1      FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES      CE-1010-5.1

CE-1010-5.1.1      Modification au module « Soins d'urgence »      CE-1010-5.1.1  
A-33/1010<sup>e</sup>/610, 610.1

La modification du Module « Soins d'urgence » s'inscrit dans un processus de révision de l'ensemble des programmes courts de la Faculté des sciences infirmières visant à permettre l'intégration de la formation universitaire de premier cycle en sciences infirmières, en lien avec le rehaussement de la formation infirmière, et afin de faciliter l'accessibilité au programme de Baccalauréat en sciences infirmières. Les modifications apportées à ce Module visent à harmoniser celui-ci avec l'unité d'apprentissage correspondante –sur les soins critiques– du programme de Baccalauréat. L'appellation du Module est modifiée pour celle de « Sciences infirmières : soins d'urgence », de façon à mieux rendre compte des apprentissages suivis.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au Module « Soins d'urgence », comportant la modification de l'appellation du Module pour « Sciences infirmières : soins d'urgence », à la Faculté des sciences infirmières, conformément au document A-33/1010<sup>e</sup>/610.

CE-1010-5.1.2      Création de trois programmes de Mineure en sciences infirmières :      CE-1010-5.1.2  
« Profession et santé »; « Pratique infirmières 1 »; « Pratique infirmière 2 »

---

A-33/1010<sup>e</sup>/611, 611.1

Le projet présenté s'inscrit notamment dans le contexte particulier des besoins de formation et des besoins professionnels en sciences infirmières, de l'évolution des contextes de pratique et des législations encadrant la pratique infirmière (dont la Loi 90), et du rehaussement de la formation (dont le développement de la pratique d'infirmière clinicienne). Ces éléments sont explicités

dans les parties du document de présentation portant sur le résumé et sur la justification du projet (pages 1 à 3).

La création de trois programmes de Mineure en sciences infirmières [« Profession et santé »; « Pratique infirmières 1 »; « Pratique infirmière 2 »] permettra à la Faculté d'offrir son programme de Baccalauréat à temps partiel (jour, soir et fin de semaine) aux personnes titulaires d'un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers (DEC). Cette modalité permettra à des infirmières en exercice d'obtenir un baccalauréat en sciences infirmières de qualité équivalente au programme suivi à temps complet, et permettra à la Faculté de répondre aux besoins de formation en sciences infirmières. Chacune des trois Mineures correspond à une portion du programme de Baccalauréat. La modalité proposée par la Faculté permettra également de contrer la concurrence exercée par d'autres institutions qui offrent une modalité à temps partiel.

Pour chacun des programmes de Mineure, le document de présentation décrit la structure, le parcours de formation, l'approche pédagogique (approche par compétences, déjà développée pour le programme de Baccalauréat implanté en 2004) et les contenus de formation, ainsi que les conditions d'admissibilité (page 24 et suivantes [non paginées]). Les plans des cours qui seront intégrés ou créés pour ces programmes figurent en annexe.

Il est précisé que la formule de trois programmes de Mineure a été choisie notamment en raison de l'obtention de meilleures conditions salariales après avoir complété une formation de 30 crédits.

La Commission félicite la Faculté pour le travail important réalisé dans ce dossier.

La Commission remercie Mme Goudreau pour sa présentation; celle-ci quitte la séance.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création de trois programmes de Mineure en sciences infirmières : « Sciences infirmières : Profession et santé »; « Sciences infirmières : Pratique infirmière 1 »; « Sciences infirmières : Pratique infirmière 2 », à la Faculté des sciences infirmières, conformément au document A-33/1010<sup>e</sup>/611.

CE-1010-5.2

Faculté des arts et des sciences

CE-1010-5.2

École de criminologie

- Création d'un programme de Certification en sécurité intérieure

---

A-33/1010<sup>e</sup>/612, 612,1, 612.2

Le programme de Certificat en sécurité intérieure vise l'acquisition d'une formation théorique et pratique, notamment en gestion de la sécurité et en gestion du personnel, et l'acquisition de compétences en regard de l'identification et de l'utilisation de technologies de la sécurité, de planification budgétaire, de mesures d'urgence, de gestion de crise et de protection de l'information.

Ce programme sera offert à des praticiens de la sécurité intérieure possédant au moins cinq années d'expérience dont une année dans un poste de responsabilité. Le programme permettra également à ces professionnels d'intégrer les contenus de formation nécessaires à la préparation de l'examen de certification correspondant aux standards exigés par la qualification CPP (*Certified Protection Professionnal*) de l'organisme ASIS International. Le programme vient répondre à une demande du milieu en regard des besoins de formation pour des entreprises de services internes de sécurité, et en lien avec le souhait de rehausser la formation dans ce domaine.

La structure du programme comporte 18 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

La doyenne de la Faculté de droit observe que les contenus de certains des cours créés pour ce programme, de même que des problématiques qui y seront abordées –enquête, investigation, protection de la vie privée–, constituent des éléments qui sont soumis à un cadre normatif. Cette situation a également été observée pour des programmes provenant d'autres Facultés. Dans cette perspective, la doyenne souhaite signaler l'intérêt de la Faculté à participer à ces enseignements et offres de formation. Par ailleurs, au-delà de la question des enseignements, la doyenne signale une préoccupation importante en regard de formations en sécurité qui encadrent des interventions qui se posent en parallèle aux cadres normatifs habituels, qui concernent des enjeux importants (droit de procéder à des arrestations, protection de la vie privée, etc.), et qui doivent être traités avec circonspection.

La vice-doyenne de la FAS prend note de l'avis présenté. Elle précise que l'École de criminologie compte deux juristes parmi son corps professoral.

En lien avec l'intervention de la doyenne de la Faculté de droit, le président et la vice-rectrice adjointe aux études supérieures observent que la problématique du développement de passerelles efficaces afin de favoriser les collaborations interfacultaires et interdisciplinaires pourra être examinée par le comité sur l'interdisciplinarité..

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sous réserve de la recommandation du Conseil de la Faculté des arts et des sciences,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Certificat en sécurité intérieure, à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément aux documents A-33/1010<sup>o</sup>/612, 612.1.

CE-1010-5.3

Faculté des arts et des sciences  
Département d'informatique et de recherche opérationnelle  
- Modifications au programme de Certificat en informatique appliquée,  
au Module en programmation, au Module en multimédia, et au  
répertoire de cours IFT

CE-1010-5.3

---

A-33/1010<sup>o</sup>/613, 613.1

Les modifications proposées au programme de Certificat en informatique appliquée, au Module en programmation et au Module en multimédia se posent en regard de la mise à jour de ces programmes en fonction de l'évolution des cours d'informatique.

Pour les trois programmes, on a procédé à l'introduction de nouveaux cours IFT dans la structure, et à la mise à jour des préalables de certains cours.

Des modifications spécifiques au programme de Certificat en informatique appliquée portent sur la suppression du contingentement du programme, en raison de la diminution du nombre d'inscriptions à ce programme, et sur l'adaptation de la structure du programme aux besoins de formation des clientèles concernées –par l'abolition du bloc 72 E portant sur la recherche opérationnelle, et par la suppression de l'interdiction de prendre des cours IFT comme cours au choix.

Une remarque porte sur le fait qu'en regard de la modification proposée, l'article 6.4 devrait être reformulé dans la structure du programme modifié (page S-1). On précise que des vérifications seront effectuées, et que les ajustements nécessaires seront apportés.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat en informatique appliquée, au Module en programmation, au Module en multimédia, et au répertoire de cours IFT, au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1010<sup>e</sup>/613 corrigé.

CE-1010-6

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1010-6

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP présente l'ensemble des projets inscrits aux points 6.1 à 6.6.

La Commission reçoit Mme Francine Gratton, vice-doyenne de la Faculté des sciences infirmières, pour la présentation du projet inscrit au point 6.1.

Le vice-doyen de la Faculté de médecine présente les projets inscrits aux points 6.2 à 6.5.

Le doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions présente le projet inscrit au point 6.6.

CE-1010-6.1

Faculté des sciences infirmières

CE-1010-6.1

- Création d'un microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (*Leadership* et gestion des services infirmiers)

---

A-33/1010<sup>e</sup>/604

Le microprogramme de deuxième cycle (*Leadership* et gestion des services infirmiers) vise le développement de pratiques novatrices liées à l'organisation des services infirmiers, à la gestion des ressources infirmières et à la gestion des environnements de soins. La proposition de cette offre de formation se pose notamment en regard du contexte de pénurie des ressources professionnelles en santé. La présentation de la justification du projet et du contexte de la formation des infirmières gestionnaires au Québec se reporte aux pages 2 et 3 du document de présentation.

En regard d'une réserve présentée sur le fait que le programme de M.Sc. comporte déjà une option « Administration des soins infirmiers », on explique qu'en raison du contexte de pénurie, il devient difficile de libérer les infirmières pour leur permettre de suivre une formation longue. La formule du microprogramme apparaît mieux adaptée aux personnes travaillant en milieu hospitalier, et permet de faciliter l'accès des infirmières en exercice à cette formation. Des modalités ont été examinées afin de permettre la poursuite de la formation à la Maîtrise.

Des ajustements ont été apportés au projet en regard des avis présentés par la Sous-commission des études supérieures dans le cadre de sa recommandation.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les conditions d'admission au programme et sur les modalités de cheminement dans le programme en fonction du nombre de cours à compléter.

La représentante du directeur de l'École HEC Montréal mentionne que l'École a été consultée sur les contenus des cours de gestion et informée de la décision de la Faculté d'inscrire ces contenus dans des cours de sigle SOI, considérant que la pratique de la gestion doit être développée en fonction d'un secteur spécifique. Elle présente par ailleurs une réserve sur l'emploi du terme *leadership* dans le titre du microprogramme, car ce terme réfère à un concept précis, alors que la formation proposée constitue plutôt une formation continue en gestion.

La Commission remercie Mme Gratton pour sa présentation; celle-ci quitte la séance.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle (*Leadership* et gestion des services infirmiers), à la Faculté des sciences infirmières, conformément au document A-33/1010<sup>e</sup>/604.

CE-1010-6.2

Faculté de médecine

CE-1010-6.2

- Création de l'option « Musculo-squelettique » au programme de M.Sc. (sciences biomédicales)

---

A-33/1010<sup>e</sup>/605

L'option « Musculo-squelettique » s'ajoutera aux cinq options déjà existantes du programme de M.Sc. (sciences biomédicales). Elle permettra de regrouper les enseignements nécessaires pour constituer une offre de formation spécifique pour les étudiants concernés par l'étude du système musculo-squelettique. La création de l'option s'appuie également sur la disponibilité, à l'Université, d'un réseau établi et organisé de chercheurs et de cliniciens oeuvrant dans ce domaine et constituant une masse critique significative pour la formation des étudiants (dont le CHU Mère-Enfant, et la Chaire de recherche en sciences du mouvement). Un regroupement de chercheurs travaillant dans divers centres affiliés à l'Université a déjà été désigné par les Instituts canadiens de recherche en santé-IRSC pour la formation de ces étudiants, dans le cadre du programme MENTOR. Ce contexte de formation favorise une approche interdisciplinaire.

La structure du programme suivi selon cette option comporte 4 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction du mémoire. On signale une particularité en ce que le stage du programme doit être réalisé dans un milieu autre que celui du stage de recherche suivi par l'étudiant. La structure de l'option est décrite au tableau B 1 du document de présentation. L'option est constituée de cours existants et de cours à créer.

En regard des demandes formulées par la Sous-commission des études supérieures dans le cadre de sa recommandation, on explique qu'après consultation des intervenants du milieu, la référence à la mobilité et à la posture sera maintenue, considérant que cette référence est utilisée par les institutions qui offrent cette formation (dont l'Université McGill et l'École Polytechnique dans le cadre de la préparation d'un projet relatif au développement d'un axe en mobilité et posture dans son programme de génie biomédical). La vice-rectrice adjointe aux études supérieures convient de cette décision.

Mme Michèle Brochu mentionne qu'en regard des modalités qui existent actuellement pour la formation des étudiants dans des domaines de spécialisation en sciences biomédicales, la multiplication de structures de formation lui apparaît redondante et plus lourde d'un point de vue administratif.

Le vice-doyen de la Faculté de médecine explique que contrairement à cette perception, la structure proposée présente plusieurs avantages, notamment en regard du fait que selon les modalités actuelles, les étudiants doivent s'inscrire à deux programmes, et suivre cette formation dans le cadre de l'option générale du programme de M.Sc. (sciences biomédicales), ce qui présentait une complexité administrative. Les professeurs et chercheurs qui dirigent ces étudiants ont ainsi demandé que les expertises nécessaires soient réunies dans le cadre d'une structure de formation distincte.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création de l'option « Musculo-squelettique » au programme de M.Sc. (sciences biomédicales), à la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1010<sup>e</sup>/605.

CE-1010-6.3 Faculté de médecine CE-1010-6.3  
Département de pédiatrie  
- Création d'un programme de D.E.S. « Immunologie clinique et allergie chez l'enfant »

---

A-33/1010<sup>e</sup>/606

Considérant que les projets inscrits aux points 6.3, 6.4 et 6.5 constituent des programmes de résidence et partagent un tronc commun en pédiatrie ou en médecine interne selon le cas, ces projets font l'objet d'une présentation globale. La présentation se reporte aux documents relatifs à chacun des trois projets, dans lesquels sont précisés les objectifs de formation, la structure de programme et les modalités d'établissement et de fonctionnement des programmes (comité pédagogique, expertises et ressources professorales, ressources générales [bibliothèques, technologies, population clinique, etc.]). Selon le cas, les stages ont été définis en conformité des normes générales et spécifiques d'agrément du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada–CRMCC.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur le déroulement de la résidence en regard de l'entente gouvernementale, et sur la spécificité des stages de psychiatrie suivis dans le cadre de la formation en pédiatrie, ces stages correspondant à la spécialisation de la pédiatrie du développement, qui doit être distinguée de celle de la pédopsychiatrie.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S. « Immunologie clinique et allergie chez l'enfant », au Département de pédiatrie de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1010<sup>e</sup>/606.

CE-1010-6.4 Faculté de médecine CE-1010-6.4  
Département de médecine  
- Création d'un programme de D.E.S. « Immunologie clinique et allergie chez l'adulte »

---

A-33/1010<sup>e</sup>/607

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S. « Immunologie clinique et allergie chez l'adulte », au Département de médecine de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1010<sup>e</sup>/607.

CE-1010-6.5 Faculté de médecine CE-1010-6.5  
Département de pédiatrie  
- Création d'un programme de D.E.S. « Pédiatrie du développement »

---

A-33/1010<sup>e</sup>/608

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de D.E.S. « Pédiatrie du développement », au Département de pédiatrie de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1010<sup>e</sup>/608.



CE-1010-6.6

Faculté de théologie et de sciences des religions  
- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et  
au répertoire de cours du programme de M.A. (sciences des religions)

CE-1010-6.6

---

A-33/1010<sup>e</sup>/609

Les modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.A. (sciences des religions) portent principalement sur la création d'une modalité avec stage et essai, comportant 21 crédits de cours (6 crédits obligatoires, 6 à 9 crédits à option et 0 à 3 crédits au choix) et 24 crédits attribués à des stages, à des rapports de stage et à la rédaction d'un essai. Une partie de la scolarité (12 crédits, 6 crédits de cours et un stage de 6 crédits) pourra être complétée à l'Institut catholique de la Méditerranée-ICM, à Marseille, dans le cadre des modalités prévues pour les programmes d'échange. Cette institution reconnue a développé une expertise importante dans l'intervention et le dialogue interreligieux. Le programme selon cette nouvelle modalité est constitué de cours existants et de cours à créer, dont les cours qui seront offerts par l'ICM (les sigles de cours serviront de référence pour l'établissement des équivalences). La description de la structure du programme modifié décrit les modalités de cheminement (pages 1 à 3 du tableau B 1).

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur la manière selon laquelle les cours suivis à l'ICM seront intégrés au programme, sur la composition et sur les modalités d'évaluation des stages, et sur le nombre d'étudiants provenant de l'ICM, en regard d'un principe de parité, et considérant la formule de financement maintenant en vigueur.

Considérant la modalité proposée pour l'intégration des crédits suivis à l'ICM, une question porte sur la possibilité de procéder plutôt par équivalences. Le doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions explique que la modalité proposée à cette étape reste transitoire, dans l'attente de la définition d'une formule précise. Dans un premier temps, le projet présenté vise principalement à procéder à l'établissement de la modalité avec stage et essai, afin de fixer un cadre pour le développement de la collaboration amorcée avec l'ICM. De ce fait, on procédera, dans l'immédiat, à la création de sigles pour les cours qui pourront être suivis à l'ICM. Parallèlement, des sigles seront également créés par cette institution. Il conviendra de s'assurer de la parité entre le nombre d'étudiants qui iront suivre une partie de la formation à l'ICM et le nombre d'étudiants de cette institution qui seront reçus à l'Université dans le cadre de ce programme.

Le président signale l'importance de rester attentif à ce qu'une situation équilibrée soit préservée en regard des ententes relatives à des programmes d'échange, considérant que différentes formules de financement peuvent être appliquées.

Une correction technique sera apportée au document de présentation, dans la colonne de droite de la fiche signalétique, sur la décision de la Sous-commission.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de M.A. (sciences des religions), à la Faculté de théologie et de sciences des religions, conformément au document A-33/1010<sup>e</sup>/609 corrigé.

CE-1010-7

AFFAIRES DIVERSES

CE-1010-7

La secrétaire générale signale que la salle de réunion dispose maintenant des installations techniques nécessaires à l'utilisation et au branchement d'ordinateurs portables. Elle mentionne l'éventualité que les documents afférents aux séances de la Commission soient dorénavant transmis par courriel sous forme de fichiers électroniques. Des vérifications seront effectuées en regard de la disponibilité des fichiers; s'il y a lieu, les membres seront consultés sur la modalité proposée.

CE-1010-8

PROCHAINE SÉANCE

CE-1010-8

La prochaine séance aura lieu le mardi 25 mars 2008, à 14 heures.

CE-1010-9

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CE-1010-9

La séance est levée à 16 heures.

Adopté le 25 mars 2008 – Délibération CE-1011-2.2

Le président

La secrétaire

Jacques Frémont

Francine Verrier